

Chers parents,

Depuis le 2 novembre, le protocole sanitaire en vigueur s'est renforcé par rapport à celui déjà mis en place dès la rentrée. Nous vous avons adressé en fin de semaine dernière le livret des parents qui vous rappelle les principales dispositions.

A cela s'ajoutent les contraintes nées du passage au niveau **Vigipirate « urgences attentat »**. Aussi, il est utile de vous informer de certaines dispositions pour permettre au maximum de maintenir les cours en présentiel dans cette période très troublée.

## Accès au collège

- Aucun parent d'élève ou visiteur ne sera accueilli au collège **sans avoir pris au préalable un rendez-vous ou sans invitation de l'établissement** (notamment pour chercher un enfant malade).
- A l'entrée, tout visiteur est obligé de présenter sa pièce d'identité au personnel présent dans la loge d'accueil qui notera son passage dans un cahier et demandera un contrôle visuel de l'intérieur des sacs.
- Le visiteur devra ensuite attendre que la personne avec qui il a rendez-vous vienne le prendre en charge ou que le personnel d'accueil lui indique le lieu qu'il doit rejoindre.
- Bien entendu, tout visiteur devra circuler masqué dans le collège et respecter les gestes barrières, en particulier l'utilisation du gel hydro-alcoolique mis à disposition aux entrées des bâtiments.
- De façon générale, s'il n'y a pas d'impératif urgent, nous vous demandons **de préférer à la visite l'entretien téléphonique ou la discussion via PRONOTE**.

## Protocole sanitaire

Nombre de règles sont déjà en place depuis le début d'année scolaire. Pour rappel :

- Personnels et élèves portent un masque **en permanence et en tous lieux du collège** à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments. Le masque est obligatoire aux abords de l'établissement, dans les transports scolaires comme sur les aires d'attente et de dépôt des bus. Les élèves sont autorisés à quitter leur masque uniquement à table, au moment du repas et pendant les cours d'EPS.  
Les parents sont priés de fournir 2 masques (jetables ou en tissu de type « grand public ») à leur enfant ainsi qu'un petit sac plastique pour l'échange le midi si le masque est lavable.
- Les **élèves doivent rester avec leur classe ou groupe**, notamment dans les circulations dans les couloirs. **Chaque professeur prend en charge ses élèves rangés dans la cour de récréation** en début de demi-journée et aux récréations pour rejoindre leur salle de cours. Aux interours, les enseignants se postent devant leur salle pour surveiller les déplacements.
- Dans la mesure du possible, nous avons limité le déplacement des élèves. Un grand nombre de classes se voit attribuer **une salle fixe pour tous les enseignements en dehors de ceux se déroulant en groupe**.
- **A la demi-pension**, après désinfection des mains, les élèves sont appelés sur la ligne de self et mangent uniquement par groupe classe. Un plan de salle est réalisé de manière à identifier les élèves qui déjeunent ensemble.
- De la solution hydro-alcoolique est à disposition dans chaque espace. Les élèves doivent se laver les mains à l'aide du gel hydro-alcoolique à l'entrée des bâtiments et à chaque entrée dans une salle de cours.

- **Tous les locaux sont aérés à minima toutes les 2 heures et ils sont nettoyés quotidiennement.** Les surfaces de contact en salle de classe (interrupteurs, poignées,...) et dans les lieux de circulation (rampes d'escaliers) seront désinfectées de la même manière, le plus souvent possible.

Les toilettes sont nettoyées deux fois par jour.

- Dans la cour de récréation, **les élèves sont désormais répartis par niveau dans une zone qui leur est affectée.**

- Les activités de l'AS et les clubs sont également impactés par la limitation renforcée du brassage. Désormais, les séances d'AS auront lieu par niveau, sauf si elles peuvent se dérouler avec un espace de 2m entre les enfants (ex : step...).

Nous avons bien conscience que les conditions d'accueil à la demi-pension et pendant la pause méridienne sont dégradées. Un nouveau sondage sera réalisé pour déterminer les parents qui souhaitent que les enfants soient externes à partir du 16 novembre.

- En raison de la crise sanitaire, le stage d'observation en entreprise des élèves de 3<sup>o</sup> est désormais facultatif. En attendant, même si le stage n'est pas obligatoire, son intérêt reste patent et il n'est pas interdit. (Pour le moment !).

Aussi, les élèves qui ont déjà trouvé une entreprise ou ceux qui font des démarches pour en rechercher une, ne doivent pas renoncer.

## Prévention

**Nous faisons appel à votre vigilance.** En cas de symptômes (toux, mal de gorge, éternuements, fatigue..) ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38°C, votre enfant doit rester à la maison. Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison. Des cours à distance lui seront proposés.

**En cas de survenue au collège d'un ou plusieurs symptômes chez un élève,** l'élève est immédiatement isolé à l'infirmerie ou dans une salle dédiée. Les parents sont appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève **en urgence** en respectant les gestes barrière.

Ils vont ensuite consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève, le cas échéant.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis médical et muni d'une attestation sur l'honneur signée par les parents indiquant que l'enfant est apte à retourner en cours.

Nous comptons sur votre civisme pour ne pas envoyer votre enfant au collège en cas de suspicion de COVID19, en attendant les résultats des tests.

## Communication

Nous vous rappelons que PRONOTE demeure **l'organe unique** de suivi du travail de votre enfant et de communication entre les familles et les équipes, notamment dans le cas où votre enfant est absent.

Nous vous prions de croire en la mobilisation de tous les personnels, en nombre réduit, pour faire en sorte que la scolarité des élèves en présentiel se passe au mieux.

Nous vous remercions de votre compréhension,

Pour l'équipe de direction  
Stéphan AMOZIGH

